

18 septembre 2020

Léon Moubayed discute avec *Canadian Lawyer InHouse* de la menace grandissante que pose la criminalité économique

Dans un [article](#) paru cette semaine dans la publication *Canadian Lawyer InHouse* (accessible aux abonnées et en anglais seulement), l'associé de Davies [Léon Moubayed](#) donne son point de vue d'expert sur la fréquence croissante du crime économique en ces temps de pandémie de COVID-19 – et parle des mesures que les conseillers juridiques d'entreprise peuvent prendre pour protéger leur employeur.

Léon souligne que, bien que les cas médiatisés comme celui de SNC-Lavalin ne sont pas légion, les crimes économiques d'une ampleur moindre demeurent un problème endémique.

« L'étude de la criminalité économique montre que, peu importe le contexte – que l'on se trouve en période de grande prospérité ou de crise financière – le crime économique se fraye toujours un chemin », a-t-il ajouté. « En ces temps de pandémie, les failles risquent d'être de plus en plus exploitées, et le rôle des conseillers juridiques d'entreprise consiste à s'assurer de la mise en place de systèmes adéquats afin de détecter, de prévenir et de régler ces problèmes. »

Léon recommande aux conseillers juridiques d'entreprise de faire en sorte que s'opère un changement culturel au sein de l'entreprise afin que la corruption y soit perçue comme socialement inacceptable. S'en tenir à faire figurer des règles sur le site Web de l'entreprise ne suffit pas. Il estime qu'un tel changement n'est possible qu'en engageant un réel dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de montrer un engagement clair à lutter contre le crime économique et de s'assurer que tous comprennent l'importance de le faire.